BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1943

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

985 243 666 RCS Perpignan.
BECAN.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Adresse : Zone Artisanale Actipole du Mas Gaffard, 66680 Canohès.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 307598 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'exploitation directe ou indirecte, de tout fonds de commerce d'optique, lunetterie, vente de matériel optique, correctrice et/ou solaire. L'activité d'audioprothésiste, le négoce d'articles, matériels et produits d'audioprothèse, l'achat, la vente et l'adaptation de tout matériel auditif et tout accessoire pouvoir se rapporter directement ou indirectement aux malentendants, ainsi que tout matériel d'audiométrie et dérivés. La collecte et la vente de produits d'optique de seconde main..
Adresse : Zone Artisanale Actipole du Mas Gaffard, 66680 Canohès.
Précédent propriétaire : 805 107 661 RCS Perpignan. **CLAR'OPTIQUE.**
Date de commencement d'activité : 11 avril 2024.
Publication légale : L'Echo des Métiers *du* 18 avril 2024.
Oppositions : Cabinet de ME Sébastien BROS avocat associé de la SELARL SIMON DELONCA BROS 80 rue James Watt Tecnosud 66000 Perpignan.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 29/03/2024 enregistré au Service de l'Enregistrement de Perpignan 1 le 08/04/2024, Dossier 2024 00018361. Référence : 6604p01 2024A00922. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : ZA ACTIPOLE DU MAS GAFFARD 66680 CANOHES. Adresse du nouveau propriétaire : Zone Artisanale Actipole du Mas Gaffard 66680 CANOHES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..